



**ENGAGEMENT DE GESTION DE PROPRIETES NON BATIES SITUEES EN ZONES HUMIDES
IMPOTS LOCAUX
EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES POUR 5 ANS
(ART. 1395B-Bis DU CGI ET DECRET D'APPLICATION N°2017-698 DU 2 MAI 2017)**

**Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information.
Veuillez transmettre l'original à la DDTM du département. Si votre dossier est complet, la DDTM le transmettra au service des impôts.**

Cadre réservé à l'administration

Date réception : ___ / ___ / ___

N° de dossier :

VOUS-MÊME (en tant que redevable de la taxe foncière sur les propriétés non bâties)

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

VOTRE STATUT JURIDIQUE : _____
(particulier, association 1901, collectivité, groupement de communes, société, autres...)

VOTRE NOM de naissance du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

VOTRE NOM d'usage du demandeur ou APPELLATION COMMERCIALE pour les personnes morales :

Prénom :

Pour les personnes morales

NOM du représentant légal :

Prénom du représentant :

VOUS COORDONNEES

Adresse permanente : _____

Code postal : | | | | | | | |

☎ : | | | | | | | | | |

Commune : _____

@ : _____

LES COORDONNEES DU PRENEUR DANS LE CAS D'UN BAIL

NOM :

Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal :

Commune :

VOS ENGAGEMENTS

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les parcelles précisées en annexes 1 et 2

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements fournis dans cette demande et les pièces jointes, et notamment l'exactitude des renseignements fournis sur la nature des surfaces faisant l'objet d'un engagement,
- Détenir les droits réels et personnels des parcelles sur lesquelles nous nous engageons,
- Etre à jour de mes obligations fiscales,
- Etre à jour de mes obligations sociales,
- Avoir pris connaissance des points de contrôle,

Je m'engage (nous nous engageons):

- A préserver l'avifaune des parcelles (pas de destruction intentionnelle)
- A ne pas retourner les parcelles
- A conserver le caractère de zone humide des parcelles
- A conserver les parcelles en nature de prés et prairies naturelles, d'herbages, de pâturages, de landes, de marais, de pâtis, de bruyères et de terres vaines et vagues
- Et pour les parcelles concernées par l'article 1395 B-bis du CGI, à appliquer les mesures définies en vue de la conservation des zones humides dans les chartes, documents de gestion ou d'objectifs approuvés pour lesquelles je demande (nous demandons) une exonération
- A informer la DDTM et le service des impôts de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- A permettre / faciliter l'accès à ma structure et aux parcelles sous engagements, aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'exonération que je sollicite pendant 5 années,
- A conserver tout document permettant de vérifier la réalisation effective de mes engagements

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Sans objet
Exemplaire original de cet engagement de gestion et de son (ses) annexes(s) complété et signé	Tous	<input type="checkbox"/>		
Copie de la pièce d'identité du mandataire et mandat des co-indivisionnaires	Indivisions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le cas d'un représentant légal, une attestation de pouvoir du signataire l'autorisant à présenter et à signer la demande	Dans le cas d'un représentant légal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration en préfecture	Si le demandeur est une association ou un GIP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation des parcelles, à une échelle 1/25000 ^{ème} ou plus précise, permettant de repérer les terrains concernés.	Tous	<input type="checkbox"/>		
Liste des parcelles cadastrales pour lesquelles est demandée l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Tous	<input type="checkbox"/>		
Extrait de matrice cadastrale récent et plan cadastral des parcelles concernées	Tous	<input type="checkbox"/>		

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise

je n'autorise pas ⁽¹⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

(1) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande.

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire :

Signature du preneur :

Visa de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Fait à :

Le :

Propriétés situées en zones humides définies au 1° du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement figurant sur la liste dressée par le maire (exonération à 50% de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : I de l'article 1395 B-bis du code général des impôts).

Commune(s)	Code INSEE	Préfixe	Section	N° parcellaire	Surface			Catégorie de culture (2 ou 6) ¹
					ha	a	ca	

Annexe à utiliser autant de fois que nécessaire

¹Pour bénéficier de cette exonération fiscale, les terrains concernés doivent correspondre aux catégories suivantes de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 :

- Catégorie 2 : prés et prairies naturels, herbages et pâturages.
- Catégorie 6 : landes, marais, bruyères.

ANNEXE 2 : DESIGNATION DE VOS PROPRIETES EXONEREES A 100 %

1/ ____

Propriétés situées en zones naturelles figurant sur la liste dressée par le maire relevant des articles L.211-3, L.322-1 à L.322-14, L.331-1 à L.333-4, L.341-1 à L.341-15-1, L.411-1, L.411-2 et L.414-1 à L.414-7 du code de l'environnement (exonération à 100% de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, II de l'article 1395 B-bis du code général des impôts).

Commune(s)	Code INSEE	Préfixe	Section	N° parcellaire	Surface			Catégorie de culture (2 ou 6) ¹
					ha	a	ca	

Annexe à utiliser autant de fois que nécessaire

¹Pour bénéficier de cette exonération fiscale, les terrains concernés doivent correspondre aux catégories suivantes de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 :
- Catégorie 2 : prés et prairies naturels, herbages et pâturages.
- Catégorie 6 : landes, marais, bruyères.